



MICHEL CASTELLANI

Exercice de démocratie directe

P4

ÉDUCATION

*The Little School 2B
fait la part belle
au multilinguisme*

P6



LIVRES

*Michèle Corrotti,
un cas
d'école*

P24



1,60€



KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 • BRÈVES P8 • SETTIMANA CORSA P22 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



**AGIR
PLUS**

**CHAUFFAGE BOIS
ISOLATION DES COMBLES
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**
L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

Vox populi

En 798, le poète Alcuin conseillait à Charlemagne de se méfier de la voix du peuple car souvent plus empreinte d'émotion que de raison.

En 2018, la voix du peuple n'est plus forcément liée à un quelconque dieu mais elle se fait toujours entendre pour que soit pris en compte ses émois, craintes, reproches et son désarroi. Cette voix se fait parfois vigie pour dénoncer l'intolérable, l'injustice mais trop souvent magistrat d'un jour pour incriminer sans preuve

Les réseaux sociaux sont bien évidemment devenus l'agora moderne de cette expression populaire, le forum du tout et du n'importe quoi, le miroir aux alouettes donnant l'illusion à ce peuple souverain qu'il peut décider en lieu et place d'une Justice qui se doit d'être l'ultime rempart contre la folie devenue sociétale.

Que dire de cette Vox populi?

Du bien, quand elle se fait grondement pour prévenir, alerter, faire reculer ou dénoncer des maux annonciateurs de dérives fascistes, excluantes, xénophobes, antisémites, gynophobes... La liste est longue et ne cesse de s'allonger. Du mal, quand elle devient vacarme, bruit assourdissant dont les décibels de la stupidité ou du jugement sans plaidoirie n'ont pour seul objectif que la mise à genoux voire la destruction morale, humaine. Quitte à déformer la réalité ou rendre encore plus vulnérable l'innocence dépassée par cette voix devenue étouffante.

La voix répand alors médisances, rumeurs, accusations hâtives qui grossissent de post en post, de page en page avec parfois la complicité de cette presse poubelle qui n'hésite pas à les relayer voire les devancer. La vox populi pensant qu'en criant à pleine voix elle sera plus persuasive se transforme alors en un boucan qui anesthésie notre conscience. En fait, elle s'empêche d'être l'écho de l'analyse des faits, de la réflexion parce qu'elle n'emprunte pas cette voie de plus en plus nécessaire dans ce monde devenu fou: celle du silence. ■

dominique.pietri@yahoo.fr

L'alternanza in sviluppu



Da Roland FRIAS

L'astr'eri, u CFA di Furiani hà urganizatu a so cerimonia di rimessa di i diplomi. Ramintemu chì per ogni rientrata u stabilimentu accoglie 900 amparenti. Stu ritrovo hà concernatu quist'annu una prumuzione di 267 giovani. Prupone u stabilimentu una settantina di furmazione in parechji settori d'attività cum'è u bastimentu è i travaglii publichi, i mistieri detti «di bocca», di a meccanica, di i curamenti è di a salute, o di u cumerciu. Ci vole à sapè chì da 7 à 8 amparenti nant'à 10 ci la facenu à stantà u so pane, chjappendu un impiegu durevule, dopu à a validazione, o micca, di a so furmazione à u CFA di Furiani. S'hè passata benissimu sta cerimonia cù a partecipazione à fiancu à i giovani di i so parenti, di a squadra amministrativa è pedagogica di u stabilimentu, ma dinò di tutti i partenarii stituzionali è professionali. S'hè trattatu d'una bella stonda di spartera chì hà permessu à Saveriu Luciani, u direttore di u CFA di Furiani, di mette in lume l'impurtanza di l'insignamentu in alternanza à prò di u spaziu economicu è di a giuventù. Hà reagitu dinò, u listessu ghjornu, à l'annunziu di 20 misure da u Primu ministru per trasfurmà è sviluppà issu modu di furmazione in Francia. Deveria u pianu concernà trà 150 000 à 200 000 giovani. Si certe azzione pruposte sò positive per u Direttore di u CFA di Furiani, cum'è quelle di a migliurazione di e paghe di l'amparenti o l'apertura sin'à 30 anni d'issu dispositivu à a piazza di 26 anni cum'ellu hè casu oghe, d'astre azzione pruposte facenu nasce, elle, qualchì primura. Saveriu Luciani hè dubbitosu, d'altronde, in quantu à a semplificazione di i mezi di finanzamentu presentata da u Guvernu. In issu quadru, «puderianu e regione perde una parte di e so dutazione permettendu di finanzà i centri di furmazione di l'amparenti à i quali anu datu l'auturizzazione d'apertura». Altra inchietudine: «i centri di furmazione di l'amparenti serianu pagati da e branche prufessiunale secondu u numeru di cunttratti cuntabilizati da u stabilimentu. Una misura chì forse puderia esse problematica per i CFA in Corsica per raportu à a strutturazione di a so ecunomia è regione tamante cum'è PACA ch'ùn anu nunda à chì vede à livellu di u numeru d'amparenti è d'imprese, è di i mezi di funziunamentu». À seguità... ■

ÀMODUNOSTRU
ÀMODUNOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Tèlé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



MICHEL CASTELLANI

EXERCICE DE DÉMOCRATIE DIRECTE

Qu'un député rende compte de son activité à ceux qu'il représente n'est en soi pas exceptionnel. Outre la consultation du site nosdeputes.fr, le citoyen peut consulter les sites des élus, plus ou moins nourris et à jour, il est vrai.

Il est toutefois moins courant, hors période électorale, qu'un parlementaire organise une rencontre «live» et réponde en direct aux questions des uns et des autres.

C'est l'engagement qu'avait pris Michel Castellani et qu'il a entrepris de tenir, au terme de ses 6 premiers mois d'activité à l'Assemblée Nationale.

Lundi 12 février, 18h 20, théâtre municipal de Bastia. Le hall résonne des échos des conversations de ceux qui se sont déplacés. Deux étages plus haut, dans une salle qui bourdonne déjà, un pupitre avec un ordinateur, un micro, en arrière-plan, la première image d'un PowerPoint. Michel Castellani, député de la 1^{re} circonscription de Haute-Corse a tenu à revenir sur ses 6 premiers mois d'activité à l'Assemblée Nationale lors d'un «exercice de démocratie directe».

Retour, donc, sur ce semestre écoulé, marqué par ce qui peut apparaître comme une réticence marquée de la part de l'Assemblée nationale vis-à-vis des propositions des trois députés Pè a Corsica. Ainsi, sur les 154 amendements proposés par Michel Castellani, un seul a été adopté. D'aucuns diront que c'était prévisible, que le Palais Bourbon n'était pas spécialement la tribune idéale pour des nationalistes corses. Pourtant, rappelle Michel Castellani, si son objectif premier est de faire avancer la Corse d'un point de vue économique, social et bien entendu politique, ses interventions à l'Assemblée nationale de ne se concentrent pas forcément sur des questions ayant exclusivement trait à l'île. Intervenant par exemple en Commission des finances, il s'est prononcé sur la dette publique dont il refuse qu'elle «devienne un fonds de commerce». De même, il a plaidé pour une généralisation des énergies renouvelables en France, travaillé sur le déficit de France Télévisions lié à l'interruption des plages publicitaires après 20h. Il a également été, tout comme Jean-Félix Acquaviva et Paul-André Colombani, au nombre des députés issus de différents bords politiques qui ont proposé une loi visant à instaurer une taxe sur les transferts de sportifs professionnels: soulignant l'émergence d'une «surenchère qui a atteint des niveaux véritablement inquiétants [...] renforcée par l'irruption d'investisseurs venant de pays pas toujours recommandables», il interrogeait «est-il normal qu'un joueur, quel que soit son talent, puisse en arriver à avoir une valeur de marché quatre fois supérieure à celle d'un avion de ligne?» S'exprimant lors de la discussion générale sur l'utilisation de la voie référendaire pour la ratification du traité de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada, il aura cette formule [qualifiée de punchline par Jean-Luc Mélenchon] «nous bâtissons un monde dans lequel les esclaves du Sud sont trop souvent exploités pour créer les chômeurs et les précaires du Nord».

Ce travail, s'il ne concerne pas spécifiquement la Corse, permet toutefois de créer des liens et de mettre en évidence les réalités de territoires qui ne répondent pas forcément aux mêmes logiques que ceux de la France continentale, explique Michel Castellani. Ainsi lors d'une discussion sur l'orientation et la réussite des étudiants, en décembre dernier, a-t-il appuyé les arguments du député de Wallis-et-Futuna, Napole Polutele, qui déplorait l'absence de prise en compte d'un fait bien concret: le calendrier des élèves de l'hémisphère Sud, dont l'univers quotidien n'a rien à voir avec celui de l'Hexagone, est calé sur l'année civile. Une occasion de souligner la nécessité d'adapter les lois en fonction des territoires d'Outre-mer et de la Corse. «M. Mélenchon me répond en substance qu'il serait ardu de faire de chaque territoire un cas particulier. Je lui dis alors qu'il ne s'agit pas de faire une loi pour chaque territoire mais qu'il serait judicieux de s'adapter en fonction de principes économiques, sociaux et culturels. Nous sommes tombés d'accord. Ce genre de débat montre qu'on a un rôle à jouer.»

Autre exemple, la stricte application en Corse de l'article 10 de la loi antiterroriste qui peut sembler ubuesque, pour employer un mot apparemment cher à Emmanuel Macron. Il pose en effet que toute personne pourra être à tout moment contrôlée de façon répétitive dans un rayon de 20 kilomètres autour des ports et aéroports. «Mais en Corse, à 20 km des ports et aéroports vous ne faites plus rien! Mis à part au sommet du Monte Cintu! La liberté indivi-

duelle demeure un principe fondamental. Bien sûr qu'il faut lutter contre le terrorisme, bien sûr que c'est une priorité! Mais "en même temps", il ne faut pas faire n'importe quoi au nom de la lutte contre le terrorisme.»

Reste que, dans l'hémicycle national, les boucliers se lèvent, presque comme par une sorte de réflexe conditionné, lorsqu'il s'agit de la Corse. Demande d'aide exceptionnelle aux agriculteurs suite à la sécheresse du mois d'octobre, amendements relatif au financement de la lutte contre la Xylella Fastidiosa ou au budget de la Collectivité unique de Corse, proposition de loi relative à l'instauration d'une écotaxe pour les propriétaires de camping-cars se rendant en Corse? Non, non, non... Et la liste est loin d'être exhaustive.

Ces rejets quasi-systématiques peuvent conduire à se poser la question de la perception que l'on peut avoir des trois députés Pè a Corsica au sein de l'Assemblée nationale*. Si certains sont dans la retenue, les jugeant hors du moule, d'autres ont un parent corse, ou viennent passer leurs vacances ici: «C'est valable pour les ministres comme les députés: il y a plein de gens qui adorent la Corse! Les Corses, un peu moins, s'amuse Michel Castellani. Nous sommes perçus comme des gens qui essaient de poser un problème particulier, et de ne pas se laisser reléguer dans un coin. Nous amorçons toujours le discours avec les gens pour leur montrer ce que nous faisons. Nous sommes dans une ère de mondialisation. L'Europe est devenue un protagoniste majeur, et beaucoup de lois françaises dépendent de l'Union européenne. Le monde change, pourquoi faudrait-il que les relations entre l'Etat et les collectivités restent immuables? Il y a aussi des députés qui viennent nous encourager, parce que ce qu'on cherche à faire les intéresse, qu'ils trouvent ça important. Quand vous avez des poids lourds ou des députés d'En Marche qui viennent vous voir dans les couloirs ça surprend, surtout que la majorité c'est eux, nous on est trois! "Oui mais nous on ne peut pas parler alors que vous, vous pouvez." C'est une conception intéressante de la démocratie, mais pourquoi pas?»

L'inscription des trois députés dans un groupe parlementaire permettrait-elle de faire avancer les choses? Pas pour le moment selon le député de la 1^{re} circonscription de Haute-Corse. Pour créer un groupe parlementaire, il faut réunir un minimum de 15 députés, mais il faut surtout une union, une idée commune. «Oui, ça nous donnerait plus de personnel et de moyens, d'un point de vue matériel comme du point de vue de la représentativité dans l'hémicycle, on serait plus à l'aise, c'est certain. Mais on peut aussi travailler en ne faisant pas partie d'un groupe, ça n'est pas réhibitoire. Je suis pour entrer dans un groupe à condition qu'il y ait de l'union. Si on doit en faire un, soyez certains que ce sera sur des bases claires».

Que penser des derniers propos d'Emmanuel Macron à propos de la Loi littoral? «Vous observerez que le Président de la République a été très évasif sur bien des questions; vous observerez que sur les symboles il a pu être cassant; vous observerez qu'il a présenté une vue très partielle, voire partielle de l'histoire de la Corse; vous observerez qu'il a fait fouiller à l'entrée le président de l'Exécutif, le président de l'Assemblée, et trois députés, ce qui est quand même une originalité; vous avez observé beaucoup de retenue sauf lorsqu'il a rencontré la mairesse de Piana. C'est un symbole. Cela pose nombre de questions: quel genre de tourisme on veut, quelle est la place de la terre, de l'agriculture? L'idée pour nous n'est pas de dire aux maires "vous allez vous plier au Padduc à la lettre". Evidemment qu'il va falloir que l'on discute au cas par cas, c'est démocratique ça! Mais pas de remise en cause fondamentale de l'esprit de nos lois. Parce que si vous ouvrez les vannes dans ce domaine vous savez très bien qu'après vous n'arrêtez plus. Nous serons très attentifs à ce que nous considérons être les intérêts fondamentaux de la Corse.» ■ Marion PATRIS de BREUIL

« C'est valable pour les ministres comme les députés : il y a plein de gens qui adorent la Corse ! Les Corses, un peu moins... »

THE LITTLE SCHOOL 2B

FAIRE LA PART BELLE AU MULTILINGUISME



Il faut monter quelques marches pour arriver à la petite école de Maïté Florès. Au cœur du village de Biguglia, The Little School 2B est une école un peu particulière où l'on dispense aux enfants, du CP au CE2, un enseignement trilingue et ludique, basé sur les principes de l'école Montessori. Une approche innovante en Corse et déjà fortement plébiscitée par d'autres pays européens.

Email: thelittleschool2b@gmail.com
Téléphone: 0620382084 • Facebook: [TheLittleSchool2b](https://www.facebook.com/TheLittleSchool2b)

Aujourd'hui mère de deux enfants, Maïté Florès a profité des voyages de son adolescence pour conduire une véritable réflexion sur les échanges humains et les différentes approches éducatives selon les cultures. Du Canada au Sénégal en passant par l'Irlande, ses diverses explorations ont aiguisé son goût pour les rencontres et lui ont permis d'étudier de près la diversité des comportements, au-delà des préjugés. Après avoir obtenu son BTS d'assistante manager, Maïté part un an à Dublin comme fille au pair où elle s'occupe de trois enfants âgés de 4, 5 et 7 ans. Elle profite de cette expérience pour appliquer une méthode d'éducation basée sur la communication et l'épanouissement par l'échange. À son retour, elle travaille en tant que traductrice, puis dans la gestion avec une idée en tête : donner un jour un « vrai » sens à sa vie professionnelle en répondant à une thématique d'actualité. « C'est à la scolarisation de mon aîné que j'ai pris conscience des problématiques de l'école que nous rencontrons en tant que parents d'élèves. Dès la maternelle, les classes sont surchargées, ce qui réduit la qualité de l'enseignement, les élèves doivent exécuter les directives de la maîtresse. Ils ont très tôt peur de se tromper, du regard de l'autre, puisque l'on rentre dans un système de compétition et de jugement. Le rapport aux notes, la concurrence anxio-gène, la créativité et les besoins de l'enfant sont souvent ignorés et s'épanouir en classe est difficile. ». L'approche traditionnelle de l'éducation, peu adaptée à l'enfant selon elle, la pousse à s'intéresser à d'autres méthodologies et à chercher de l'inspiration en visitant plusieurs écoles alternatives existantes dans la région parisienne. « L'école est une micro-société. La sensibilisation commence dès le plus jeune âge, pour que sur le long terme les futurs adultes aient de bons réflexes et une bonne connaissance de soi. Dans le modèle traditionnel en cours, l'exigence est la même pour chaque enfant alors que chaque personnalité est différente. On ne s'intéresse pas à l'être, mais uniquement à ses compétences. Les enfants ne sont que des têtes à remplir. Et les indisciplinés manquent de confiance, ils sont souvent pointés du doigt, punis. » Elle décrit le modèle français comme lourd et stressant, à la fois pour les élèves et le corps enseignant, là où certains pays nordiques brillent eux par leur excellence et leur approche innovante. Maïté se lance alors le défi de développer un établissement d'un nouveau type en Corse, faisant la part



Photo Chloé NURY

belle aux langues. «*Nous savons que les langues développent la logique et la synthétisation, un véritable atout dans la vie professionnelle. Cela multiplie les perspectives. Savoir parler une langue supplémentaire équivaldrait presque à un diplôme. La France, contrairement à de nombreux pays, a toujours été en fin de peloton concernant l'apprentissage des langues alors que nous sommes en pleine mondialisation.*» Pour mener à bien ce projet, Maïté a affiné son concept pendant 2 ans, auxquels il a fallu ajouter 9 mois de démarches pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture auprès des académies, préfectures, mairies et renseignements généraux. Et quelques semaines supplémentaires pour trouver un local à prix juste. Soutenue dans sa démarche par la mairie de Biguglia, elle a ainsi pu limiter les frais de participation des parents à 250€ par mois, contre une moyenne basse de 400€ habituellement observée dans la plupart des autres écoles alternatives. À la rentrée 2017, elle a ouvert la première école trilingue corse, français, anglais de Haute-Corse où elle prône une approche éducative alternative, interactive et individualisée basée sur les principes développés à partir de 1907 par Maria Montessori, qui fut une des premières femmes d'Italie à obtenir leur diplôme de médecine. Maïté décrit sa méthode comme un apprentissage dans la joie: «*les cours sont enthousiasmants et nous prenons en compte l'individualité de chaque enfant. Le savoir-être est aussi important que les compétences. Les élèves avancent à leur rythme et ont par exemple accès à une salle de repos à tout moment de la journée. Un matériel didactique Montessori est également mis à disposition. Les enfants sont responsabilisés et encouragés à parler des conflits et mésententes sans jugement. Nous leur donnons les moyens de se comprendre, de s'aimer soi afin de savoir aimer et respecter les autres.*» L'école fonctionne en grande partie grâce aux dons, selon un modèle associatif soutenu par plusieurs membres aux parcours variés. Pour Vincent Hamon, président de l'association, «*la lecture est l'axe principal permettant le développement personnel. Cette*

école permettra aux enfants de forger leur mental et leur confiance en eux.» À la clé, un but commun à toutes les écoles alternatives, celui de placer l'enfant au centre du système scolaire et de s'adapter à lui en fonction de ses besoins et de ses capacités. Pour l'atteindre, l'école prodigue un enseignement différent de l'apprentissage traditionnel à la fois fortement attaché à la culture corse tout en offrant une ouverture sur le monde.

Depuis septembre 2017, The Little School 2B propose donc un socle commun obligatoire de 9h comprenant les mêmes matières et programmes que dans les écoles traditionnelles, couplé à un apprentissage rapide des langues en immersion totale incluant 9 heures d'anglais et 3 heures de corse hebdomadaires. «*L'objectif est que les enfants puissent être trilingues avant l'entrée du collège*». Plusieurs intervenants venus de toute la Corse se déplacent aussi régulièrement pour partager leurs connaissances sur des sujets variés: sensibilisation au réchauffement climatique et au développement durable, visite historique du centre-ville de Bastia, lecture de contes, cours de pâtisserie, apprentissage de la couture... «*Nous ne voulions pas créer une école élitiste. Pour le lancement de l'école, nous avons pour le moment peu de moyens de formation et un nombre limité d'accompagnants pour les élèves ayant des besoins très spécifiques. Nous travaillons actuellement à améliorer cette question d'ici quelques années. L'objectif pour The Little School 2B étant de pouvoir recevoir tous les élèves, quel que soit leur niveau.*» À l'heure actuelle, l'école qui compte 5 élèves, peut accueillir jusqu'à 15 élèves par classe, garantissant ainsi l'enseignement le plus qualitatif possible. The Little School 2B espère ainsi grandir et fédérer de plus en plus de parents et d'enfants dans les mois à venir. Maïté s'est d'ores et déjà mise en recherche d'un nouveau local plus spacieux afin d'accueillir dès l'année prochaine, un plus grand nombre d'élèves. Et continuer à offrir un nouveau regard sur le monde et l'éducation traditionnelle. ■

Chloé NURY

5,4

Les chiffres de la semaine

% de la population corse bénéficiaire de la Couverture maladie universelle complémentaire en 2016. Un taux inférieur à celui de la France métropolitaine qui est de 7,3%.
Source : CorsiStat.

135

Les chiffres de la semaine

M€ de marchandises commercialisées comme sortantes en 2017 contre 61M€ en 2016 : un « record historique » pour les exports de biens en Corse a indiqué Corse économie.

15,35

Les chiffres de la semaine

M € investis pour l'eau en Corse en 2017 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de 120 opérations destinées à lutter contre les pollutions, économiser l'eau potable et restaurer les milieux aquatiques

ISULA SURELLA 2018, année électrique

L'année 2018 pourrait marquer l'entrée de la Sardaigne dans l'ère de la « mobilité électrique ». En avril, la Région devrait lancer un appel d'offres afin de doter l'île de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, pour un investissement annoncé de 11 M€. Au total, 650 bornes devraient être installées dans les principales agglomérations sardes. La Région envisage par ailleurs d'investir 4 M€ supplémentaires pour inciter les entreprises – en particulier celles du secteur de l'hôtellerie et celles du secteur de la location de voitures – à se doter de véhicules électriques. Un projet mené en concertation avec les élus des communes et communautés de communes concernées, et qui, selon Maria Grazia Piras, en charge de l'Industrie à l'exécutif régional sarde, constitue un des piliers du plan énergétique de la Région. Certaines communes sardes, comme celle de Cagliari ont d'ores et déjà pris des dispositions incitatives, avec notamment des avantages – voire la gratuité – consentis sur le stationnement, pour les automobilistes qui opteront pour des véhicules électriques. ■
Source : Ansa Sardegna

HAUT

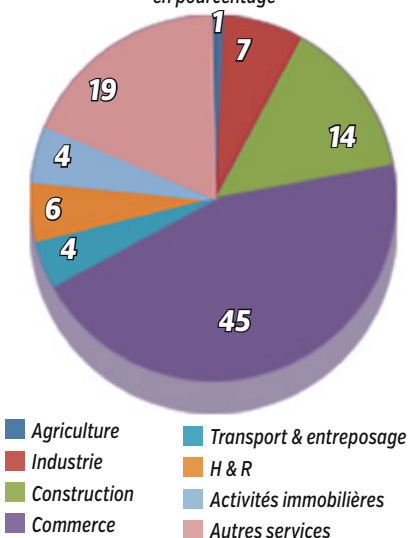
HOP ! Air France a annoncé les 12 et 13 février une augmentation de son offre, tant sur les aéroports de Corse-du-Sud que sur ceux de Haute-Corse. La compagnie aérienne proposera ainsi, du 31 mars au 30 septembre 2018, 121 000 sièges pour les dessertes entre Ajaccio ou Figari et les régions françaises (hors Paris), soit une offre en hausse de 140 % par rapport à 2017 (+71 000 sièges). Sur Bastia et Calvi, l'offre saisonnière 2018 est portée, respectivement, à 53 000 sièges (soit trois fois plus qu'en 2017) et 36 000 sièges, soit une hausse de 88% par rapport la saison précédente. L'an passé, HOP! Air France a transporté plus de 42 000 passagers au départ d'Ajaccio et Figari, avec un taux de remplissage moyen atteignant 78 % ; et plus de 22 800 passagers de et vers Calvi et Bastia, avec un taux de remplissage moyen atteignant 73 %.

BAS

Légère baisse du taux de participation enregistrée en Corse lors de l'année 2017 pour le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. Le Centre de coordination du dépistage des cancers de Corse (Arcodeca), financé par l'ARS de Corse, l'Assurance-maladie et la Collectivité de Corse, fait état de 394 femmes (34.8%) ayant fait une mammographie l'an passé dans le cadre du dépistage organisé contre 9 990 (37.1%) en 2016 (-2.2%) et de 6 837 (13.8%) personnes ayant réalisé un test de dépistage du cancer colorectal en 2017 contre 7 203 (14.5%) en 2016 (-0.7%). S'agissant du dépistage du cancer du sein, il apparaît que la participation en Haute-Corse est presque deux fois plus importante qu'en Corse-du-Sud et que les femmes les moins réceptives à cette politique de prévention se situent dans les tranches d'âge 50-54 ans et 70-74 ans.

L'IMAGE DE LA SEMAINE

Répartition de la TVA brute collectée en 2016 par secteur en pourcentage



En 2016, le montant de TVA brute collectée en Corse s'élevait à 1,3Md€ (soit une baisse de 0,4% sur un an résultant d'un accroissement de 1,9% de la base non imposable entre 2015 et 2016) et 68 % de ces sommes dues correspondent à des collectes de TVA à taux normal (20% depuis 2014, 19,6 % auparavant). La collecte de TVA brute à taux spécifique « Corse », qui enregistrait pour sa part un repli de 1,7 % sur un an, représentait 17 % du montant total facturé.

Savoir + : www.adec.corsica

FRAGILE

Corsica statistica a publié le 13 février une mise à jour des indicateurs de précarité et de pauvreté en Corse. Si le taux de pauvreté des ménages y a stagné entre 2012 et 2014 autour de 20,3 %, l'île reste proportionnellement la région métropolitaine la plus affectée. Elle se démarque fortement des autres régions concernant la précarité des ménages retraités. Au 1er janvier 2016 pour 100 habitants âgés de 60 ans ou plus, on comptait en moyenne 9,8 allocataires du minimum vieillesse en Corse-du-Sud et 8,8 en Haute-Corse, lorsque la moyenne française est de 3,3. Autre indicateur alarmant celui des ménages locataires touchés par la pauvreté : la Corse est en troisième position (30,4 %), derrière l'Occitanie (31%) et les Hauts-de-France (34,4 %). Au niveau départemental, quel que soit l'indicateur, proportionnellement, la Haute-Corse a des taux de précarité plus élevés que la Corse-du-Sud et la moyenne insulaire.

N° 01

"E.C.J"

**Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Au capital social de 500 Euros
Lieu-dit Castagneto
20200 San Martino di Lota
Siret : En cours d'immatriculation**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20 AVRIL 2017, il a été constitué une Société :

Dénomination : « E.C.J »

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : Lieu-Dit Castagneto - 20200 San Martino di Lota

Objet : Tous travaux de maçonnerie, gros œuvre, second œuvre, électricité, plomberie, peinture, carrelage, pose de menuiseries

Durée : 99 ans

Capital : 500 euros

Président : Monsieur **TEDESCHI Emile** demeurant Lot Castagneto - 20200 San Martino Di Lota

Immatriculation : Au RCS de Bastia
Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 01/02/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ETUDE TECHNIQUE BATIMENT,

Siège social : Route du Lancone, N°120, Chemin Cabanule, Biguglia (Haute-Corse)
Objet : La maîtrise d'oeuvre, la conception, le pilotage de chantiers, l'ordonnancement, l'économie (étude et métré), le dessin et le conseil dans la réalisation des installations techniques du bâtiment.

- Toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement aux travaux d'aménagement de bâtiments.

- Tous travaux de maçonnerie, de construction, rénovation.

- Toutes prestations d'expertises et de diagnostics se rapportant directement ou indirectement aux bâtiments.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur **François FRANCE-SCHINI**, demeurant 45 Allée des Carrefours - N°1 - Les Collines, Biguglia (Haute-Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le gérant.

N° 03

**SOPHIE MARCELLESI
INFIRMIERE**

**Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée d'Infirmière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Les Quatre Portes
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 2 février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SOPHIE MARCELLESI INFIRMIERE

Siège social : Les Quatre Portes, Les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Exercice de la profession d'Infirmière libérale.

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros

Gérance : Mme **Sophie, Marie MARCELLESI**, épouse RIOU, demeurant Precojo, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 12/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **PONTE PRADO**

Siège social : Rue du Maréchal Juin, Lieu-dit Puretti, Bâtiment Casaprom, 20600 Bastia

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme **Eléa, Paulette, Nathalie CASANOVA**, demeurant 24 Montée des Philippines, Villa Giustiniani, 20200 Bastia.

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 02/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité limitée

Dénomination sociale : **LOVICONI**

Siège social : 5, Rue Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio

Objet social :

- Achat, revente de produits alimentaires (import/export)

- Mise en relation / rapporteur d'affaires

- Conseils marketing communication

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : Mme **Colomba LOVICONI**, demeurant 5, Rue Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

SAN PETRU

**Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit A Noce
20242 Vezzani**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VEZZANI du 06 Février 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SAN PETRU**

Siège social : Lieu dit A NOCE, 20242 Vezzani

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus particulièrement la prise à bail à construction ou bail emphytéotique de tous biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur **LANFRANCHI Pierre Steve**, demeurant Lieu-dit A Noce - 20242 Vezzani

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 Février 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

POISSONNERIE DU GOLU

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 3000 euros

SIÈGE : Immeuble Guidoni, Lot 2. Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

OBJET : Vente au détail gros et demi-gros, en boutique, sur les marchés ou en ambulancier de poissons, crustacés et de tous produits de la mer ou d'eau douce, vente de tous produits à base de poissons, de crustacés, de fruits de mer

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 "des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur **CESARI François-Marie** demeurant Villa n°8 Bis, lieu dit Vignacce, 20224 ALBERTACCE

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/02/2018, il a été constitué la Société Civile **"PITRI"**, capital 2.878.501 €, dont 1,00 € d'apport en numéraire et 2.878.500,00 € d'apport en nature constitué des actions de la SAS MEONI FRERES RCS Bastia 300.648.383, **Siège** Pitraghjolu, Strada di l'Abatescu, 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBUI, durée 75 ans, **Objet :** animation, direction, gestion de sociétés, **Gérant :** **Evelyne BERTRAN**, Strada di l'Abatescu, Pitraghjolu, 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBUI. Les parts sont librement cessibles entre associés.
Immatriculation RCS Bastia.

N° 09

C.V MULTISERVICES

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route Saint Antoine
Arena Suprana, 20215 Venzolasca**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VENZOLASCA du 24/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

C.V MULTISERVICES

Siège social : Route Saint Antoine, Arena Suprana, 20215 Venzolasca

Objet social : Tous travaux d'entretien d'immeubles, de petit bricolage, toutes prestations de services auprès des syndicats de copropriétés, ainsi que l'entretien des espaces verts

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : **Cédric VIGILENTI**, demeurant Route Saint Antoine, Arena Suprana, 20215 Venzolasca, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Acte : SSP du 06/10/2017 - **Dénomination :** **GOLD LOUNGE** - **Siège :** Immeuble Roghi, Lieu-dit Vaccajola, Rue Pierre Andreani 20137 Porto-Vecchio - **Forme :** SASU - **Capital :** 500 € - **Durée :** 99 ans - **Objet :** Restauration traditionnelle - **Président :** Mme. **EL YAACOUBI Ouardia**, HLM Pifano D2, 20137 Porto-Vecchio - **Directeur général :** M. **EL YAACOUBI Khalid**, HLM Pifano D2, 20137 Porto-Vecchio - **Clause restreignant la libre cession des actions :** la cession est libre - **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/01/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **SELURL RISARELLA** **Siège social :** Bât D les quatre portes, 20137 PORTO-VECCHIO **Forme :** SELEURL **Capital :** 1000 € **Objet social :** la profession médicale de chirurgien dentiste **Gérance :** Monsieur **Jérôme HONECKER**, Bât D, les quatre portes, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 12

PLEIN SUD 1

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social :
Rés Le Clos de Vendange
20230 Moriani-Plage

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MORIANI-PLAGE du 19/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PLEIN SUD 1

Siège social : Rés Le Clos des Vendanges, 20230 Moriani-Plage

Objet social : L'achat et la vente d'immeubles ; la promotion et la gérance immobilières ; l'exécution de toutes transactions immobilières ; l'exécution de tous travaux de constructions de bâtiments.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : Nicolas DUBORGET né le 14/05/1985 demeurant Route de Poggiolo, 20230 San Nicolao

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 13

SARL U Tavignanu

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 €
Lieu-dit Mora Dell'onda, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/02/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes, à Lecci.

Dénomination : U Tavignanu

Capital : 7500 €

Siège : Lieu-dit Mora Dell'onda, 20137 Lecci

Durée : 99 ans

Objet : Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Plats à emporter - Rôtisserie - Vente et fabrication de produits alimentaires - Vente et fabrication de produits à base de viande.

Gérance : Tonino MANCINI, demeurant à Lieu-dit Mora Dell'onda, 20137 Lecci

R.C.S : Ajaccio.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 23/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GRISGIU

Siège : 9, rue de la Porte Génoise, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Commerce de détail, vente d'articles de plage, de bijoux fantaisies, de textiles, de souvenirs et d'articles de décoration.

Président : M. Félix RAYMOND, demeurant Alzu di Gallina, 20137 Porto-Vecchio

Directeur Général : M. Léo, Nestor, Marcel RAYMOND, Alzu di Gallina, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 15

EIGHT SPORT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Port de Plaisance
de Toga - Bât A2 - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 30/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : EIGHT SPORT

Siège : Port de Plaisance de Toga - Bât A2 - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : La promotion du sport sous toutes ses formes et en particulier l'organisation de stages pour jeunes footballeurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur TOIFLOU MAOULIDA, demeurant 3 rue du Château, 30470 Airmargues

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 16

FURTUNATU**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP du 06/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Objet : L'exploitation d'un hôtel-restaurant, l'organisation de séminaires et autres événements, la vente d'accessoires d'habillement et pour la maison éventuellement siglés par l'hôtel, et toutes activités annexes ou complémentaires ; toutes activités liées à l'exploitation d'un hôtel ou d'une résidence de tourisme, hébergement, spa ainsi que toutes prestations de services dans le domaine du tourisme.

Siège : AJACCIO [20000], Route des Sanguinaires.

Capital : 50.000 €.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Jean-Laurent TOMMASINI, demeurant à AJACCIO [20000] Résidence des Iles les Grenadines - Bâtiment A.

Directeur général : Monsieur Jean André FERRANDINI, demeurant à AJACCIO [20090], Villa 60 - Résidence les Coteaux Timizzolo

Commissaire aux comptes : PYTHEAS CONSEILS, sise à MARSEILLE [13006], 147 rue Paradis. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. **Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

R.C.S. : AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 17

S.A.R.L. EXPRESS CLEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Bragato, Route de Bastia
20137 Porto-Vecchio
494 922 388 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 15 décembre 2017, les associés ont pris acte de la démission de Mme Sandrine Brigitte AL-LAVENA, demeurant Villa Caraba, Route de Piccovagga, 20137 PORTO-VECCHIO, de ses fonctions de gérante à compter du 15 décembre 2017, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance.

N° 18

GAEC TRISTANI

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 78.000 euros
Siège social : Pietroso
20242 Vezzani
RCS Bastia : 489464032

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017, Mr TRISTANI Paul Louis, démissionne de ces fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2017. Messieurs TRISTANI Mattéo et TRISTANI Raphaëlle conservent leurs fonctions de gérance.

Pour avis,

N° 19

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2017, les associés de la SARL LOC MAT SERVICE (809 426 844) dont le siège social est sis Immeuble ORTICONI - Route du Stade - 20260 CALVI ont décidé les modifications suivantes avec effet au 23 Juin 2017 :

- Changement de gérant : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur FONDACCI Joseph, Philippe de ses fonctions de Gérant et nomment en ses lieu et place Monsieur RINALDI Philippe demeurant Route de Pietramaggiore - Résidence Maria Stella - 20260 CALVI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 20

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2018, les associés de DATURA, Société civile immobilière au capital de 10.000 euros - RCS Bastia n° 814 518 304 ont décidé le transfert du siège social et la modification de l'article 5 des statuts comme suit :

*** Ancienne mention :**

Siège : c/o Cabinet Emmanueli - Quartier Occhi - Route de Calvi - Ile-Rousse [20220]

*** Nouvelle mention :**

Siège : 1, avenue du Port - Marine de San Damiano - Algajola [20220]
Mention est faite au RCS de Bastia.

N° 21

**« SCP GRIMALDI MICHELI**

ZI de Migliacciaru, BP 44
20243 Prunelli di Fiumorbo

Aux termes d'une délibération de la SAS BOWLING DE LA PLAINE immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 828328237 en date du 29 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Chez Monsieur Didier GULLI au **Lotissement Zone Artisanale, 20240 VENTISERI (Haute-Corse)** à compter du 29 janvier 2018 et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts.

Pour avis, Me Sylvie MICHELI »

N° 22

La Lumière Etoilée

SCI au capital de 500.000 euros
Siège social : 102, rue du Molinel
59800 Lille
821 908 415 RCS Lille Métropole

L'AGE du 23/01/2018 a transféré le siège social à **10, Lotissement La Listrella, 20220 Monticello** à compter du 01/03/2018, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition à titre gratuit au profit des associés. **Durée :** Jusqu'au 03/08/2115. **Gérant(s) :** M. Gontier Daniel, 10 lotissement La Listrella, 20220 Monticello et Mme Maclair Josette 45bis quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.

Radiation au RCS de Lille Métropole et réimmatriculation au RCS de Bastia.

N° 23

**SCI PATRIMONIO
TEDESCHI**

SCI au capital de 331.000 €
Siège social : 1 Avenue de Beauvillers
92420 Vaucresson
790 005 078 RCS de Nanterre

L'AGE du 09/02/2018 a décidé de transférer le siège social de la société **76 Arazo Sottanu, 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio**, à compter du 09/02/2018 **Objet social :** l'acquisition, la gestion, et l'administration, l'exploitation par bail, la location à usage nu, et la mise en valeur de tout immeuble de toute nature et de biens et droits immobiliers. **Durée :** expire le 17/12/2111. Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 24

VANILLE.M

SCI au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
59 Avenue Jean Et Marcel Fontenaille
Villa Jeannette
13100 Aix en Provence
RCS 494 493 521 Aix en Provence

L'AGE du 06/02/2018 a décidé de transférer le siège social au **lieu-dit Plaine de San Giovanni, PISCIA ROSSA, 20167 AP-PIETTO**, à compter du 07/02/2018. **Durée de la société :** jusqu'au 22/02/2106. **Objet :** ACQUISITION, ADMINISTRATION ET GESTION PAR LOCATION DE TOUS IMMEUBLES ET BIENS IMMOBILIERS. Radiation au RCS de AIX EN PROVENCE et immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 25

PLEIN SUD

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Catarelli
20221 Santa-Maria-Poggio
RCS Bastia : 817 609 431

Par Assemblée Générale du 31/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social de Impasse Jacques Monod, Zone Artisanale, Lot 37, 83310 COGOLIN à **Lieu-Dit Catarelli, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO**, à compter du 31/01/2018. **Géran**ce : M. Franklin MARCHAND et Mme Patricia MARCHAND née SOLINAS, demeurant tous deux Lieu-Dit Catarelli 20221 SANTA-MARIA-POGGIO. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, le Représentant Légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 26

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 18/12/2017, Monsieur Jacky Emile SORTELLE, associé unique et Président de la société "**SORTELLE ELECTRICITE SUD CORSE**", SASU au capital de 1500 € dont le siège est Chemin d'Agnareda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 794 139 170], a démissionné de ses fonctions de Président et a nommé, pour une durée indéterminée à compter du même jour, Monsieur Anthony Jacky SORTELLE pour le remplacer.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 27

GEODE

SARL au capital de 137.204,12 euros
Lieu-Dit Poggio
20112 Sainte Lucie de Tallano
RCS Ajaccio : 403 629 231 (96 B 19)

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 06 février 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Procéder à la démission du gérant** : A compter de ce jour, est démissionnaire de sa fonction de gérante : Madame Danielle QUILICHINI, née le 25 janvier 1945 à ROANNE (42300), demeurant : Hameau de Poggio - 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO.

* **Procéder à la nomination du nouveau gérant** : A compter de ce jour, est nommé gérant pour une durée indéterminée : Monsieur Jérôme Alexandre QUILICHINI, né le 30 mars 1989 à GOIANA-GO (Brésil), demeurant : Lieu-Dit Poggio - 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO.

L'article 9.1 des statuts est modifié en conséquence.
Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 28

FPV BASTIDE BLANCHE

S.A.S. au capital de 1.000 €
140, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
513 501 460 RCS Paris

MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 24/1/2018, il a été décidé de :

Modifier la dénomination sociale comme suit : BUNIFAZIU
Nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO SOLAR SAS transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA** à compter du 24/1/2018.

Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au greffe de Bastia.

Pour avis.

N° 29

MEDITERRANEE CREATIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Domaine Villa Carpalone
Route de Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
443 058 680 RCS Ajaccio

Suivant décision du 5 février 2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de casse et vente de pierres et réalisation de quantitatifs et coordination de chantiers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

N° 30

mar'isula yacht services

SAS au capital de 100 €
1, rue du Corps de Garde
20169 Bonifacio
804337350 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Aux termes d'une décision en date du 08/02/2018, les associés ont pris acte de la modification de la direction à compter du 08/02/2018 :

- **Directeur général délégué** : Yann Le Dirat (partant)
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 31

IDEA PRESTIGE

SAS au capital de 2.000 €
Acellasca, 20166 Pietrosella
794660597 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Aux termes d'une décision en date du 27/12/2017, les associés ont pris acte de la modification de la direction à compter du 27/12/2017 :

- **Directeur général** : Yann Le Dirat (partant).
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 32

S.A.R.L NEXUS

Siret 510 357 072 00022
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Campo Valone
Mirabilis A - 20620 Biguglia

AVIS DE MODIFICATION de la SARL NEXUS

Aux termes d'une décision collective extraordinaire en date du 28 décembre 2017, il a été décidé :

La modification de l'article 3 des statuts et de la dénomination sociale qui sera **SARL INSTANT PRIVE** à compter du 28 décembre 2017.

La **modification du siège social** qui à compter du 28 décembre 2017 ne sera plus : Mirabilis A - 20620 Biguglia **mais 1187 Avenue de Borgo - Revinco A1 - 20290 Borgo**

La **modification de l'Article 8 des statuts, intitulé : Capital Social**

- Nouvelle répartition des parts sociales comme suit : M. François Jean Marc, 750 parts soit 25% des parts sociales, M. Pietrotti-Perez Cédric, 990 parts soit 33% des parts sociales, Mme Pietrotti-Perez Rosalia, 1200 parts soit 40% des parts sociales, M. Crastuccio Marc 30 parts, soit 1% des parts sociales, Mme Crastuccio Sonia née Rinieri 30 parts, soit 1% des parts sociales.

La **modification de l'article 2, l'objet social devient** :

La société a pour objet en France, et dans tous pays, par toutes voies directes ou indirectes :

- La gestion et l'exploitation de sites internet, d'applications web, mobile, B to B ou B to C.

- L'achat et la revente de produits à l'attention des professionnels et des particuliers.

- La création, l'exploitation, l'animation de sites internet destinés à la mise en relation de propriétaires de biens immobiliers, et biens mobiliers, matériels et équipements à usage touristiques et de loisirs.

- La mise en place de plateformes web, applications, permettant la désintermédiation économique, financière, ou commerciale à l'attention de tous les publics.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 33

AVIS

Par décision du 12/01/2018, l'associé unique de **sasu cosca sulana** rte du port 20245 galeria capital 1000euros rcs bastia 828226282 a ajouté à l'objet social l'activité de location de chambre meublée. Rcs Bastia.

N° 34



Société d'Avocats
955 route des Lucioles
06560 Sophia Antipolis
Tel : +33(0)4 92 96 22 75

ACQUAVIVA PARTICIPATIONS

SAS au capital de 1.560,00 euros
Siège social : Boulevard de Fogata,
20220 l'Île-Rousse
RCS Bastia 408 592 079

Aux termes de décisions unanimes en date du 10 janvier 2018, il a été pris acte des démissions de MM. Jean Marc et François ACQUAVIVA de leurs fonctions de Directeurs Généraux de la société avec effet immédiat.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 35



Société d'Avocats
955 route des Lucioles
06560 Sophia Antipolis
Tel : +33(0)4 92 96 22 75

Société Hôtelière CASA VECCHIA

SAS au capital de 10.000 €
Boulevard de Fogata
20256 Corbara
RCS Bastia 378 089 429

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 11 janvier 2018, il a été pris acte de la démission de M. Bernard ACQUAVIVA de ses fonctions de Président.

Monsieur Thomas ACQUAVIVA, né le 26 août 1990 à Bastia, demeurant Lieudit Contre, 20256 Corbara a été désigné aux fonctions de Président en remplacement pour une durée indéterminée.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 36

LUCANI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi
313 296 923 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
Président : Monsieur **DANIEL MICHEL**, demeurant à 20260 CALVI [Corse] LES CHENES VERTS,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 37

RESTAURANT LA ROYA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5000.00 €
 792 039 414 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 25 janvier 2018 :

- Madame COSTÉ Corinne, demeurant 11, Hameau de Lumio, 20217 SAINT-FLORENT, a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Michel, Vincent IENCO, gérant démissionnaire à compter de ce jour.

Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, celle suivante : **LIMA**.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* **Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : **LIMA**.

Le siège social a été transféré, de Hôtel La Roya, Lieu-dit CIPPITONE, SAINT-FLORENT (Haute-Corse), à **Résidence les Oliviers, Appartement 13, Route de la Plaine d'Oletta, 20232 OLETTA**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 38

FERRARI ANDRIA

SAS au capital de 2.000 euros
 Siège social :
 15, Rue Paul Colonna d'Istria
 20090 Ajaccio
 833 822 158 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 08/01/2018.

Alain Marcel CRISCUOLO, demeurant lotissement Castagnola, Allée des Aloès 20167 ALATA a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Andria, Stéfanu FERRARI, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M Andria, Stéfanu FERRARI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Alain Marcel CRISCUOLO.

Pour avis, Le Président.

N° 39

SCIA PIAZZETTA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 222.000 €
 Siège social :
 Chez M. et Mme ROMAIN
 Place de l'Ancienne Mairie
 20220 Monticello
 449 066 810 R.C.S. Bastia

Aux termes d'un acte reçu le 19/01/2018, par Me Nicolas FOURDRINIER, Notaire à Paris, M. Pierre-Yves ROMAIN et Mme Kate VICKERS, épouse ROMAIN, demeurant tous deux 10, square du Croisic - 75015 Paris, ont été nommés en qualité de co-gérants, en remplacement de M. Pierre ROMAIN et de Mme Nicole DEXEMPLE, épouse ROMAIN.

Aux termes de l'AGE du 19/01/2018 dont le procès-verbal a été reçu par Me Nicolas FOURDRINIER, Notaire à Paris, le capital social a été réduit d'une somme de 168.000 euros, afin d'être ramené à la somme de 54.000 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.
 Pour avis.

N° 40

SABLIERE CALENZANA BALAGNE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 400.000 Euros
 Siège Social : Lieu-dit Carchello
 20214 Calenzana (Corse)
 606 750 016 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2017, il résulte que : Les mandats du commissaire aux comptes titulaire PCS AUDIT ET CONSEIL et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Thierry DENISE étant arrivés à leur terme, l'assemblée générale a décidé de ne pas procéder à leur renouvellement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 41

NORD SUD

Société à Responsabilité
 Au capital de 400.000 euros
 Siège social : Lieu-dit San Lorenzo
 20620 Biguglia-304838939 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a prit acte de la démission des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, respectivement Monsieur Daniel GUERIN et Monsieur Alain SCIPIONI et a constaté la fin de leur mandat effective au 31 décembre 2005, du fait que la Société ne dépasse plus les seuils obligatoires à la nomination des commissaires aux comptes depuis cette date.

Pour avis, La Gérance.

N° 42

CICOM

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 38.112.25 euros
 Siège social : Lieu-dit San Lorenzo
 20620 Biguglia-496820028 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a prit acte de la fin de mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, respectivement la SARL COMAUDITEX et Monsieur Daniel GUERIN et a constaté la fin de leur mandat effective au 31 décembre 2005, du fait que la Société ne dépasse plus les seuils obligatoires à la nomination des commissaires aux comptes depuis cette date.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

FRANREVI

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 425.000.00 €
 Siège social : c/o Mr RENE SAVELLI
 Chemin de Borgo, 20220 Monticello
 392 171 021 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2018, il résulte que : Monsieur René SAVELLI a été nommé Président de la société en remplacement de Madame Françoise ORABONA, démissionnaire. Madame Françoise ORABONA a été nommée Directrice générale de la société, en remplacement de Monsieur René SAVELLI, démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 44

BORGIO MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 200.000.00 €
 Siège social : Lieu-dit Valrose
 20290 Borgo
 383 450 210 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2018, il résulte que : La société FRANREVI, dont le siège est situé c/o Monsieur René SAVELLI, Chemin de Borgo, 20220 Monticello, a été nommée présidente de la société en remplacement de Monsieur René SAVELLI. Monsieur René SAVELLI, demeurant à Chemin de Borgo, 20220 Monticello, a été nommé directeur général de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.



N° 45

BALAGNE MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 800.000.00 €
 Siège social : Z.I Cantone
 20260 Calvi
 318 293 073 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2018, il résulte que : La société FRANREVI, dont le siège est situé c/o Monsieur René SAVELLI, Chemin de Borgo, 20220 Monticello, a été nommée présidente de la société en remplacement de Madame Françoise ORABONA. Madame Françoise ORABONA, demeurant à BASTIA (Corse) 10 rue Campanari, a été nommée directeur général de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 46

SOCODA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 100.000.00 €
 Siège social : Z.I Cantone
 20260 Calvi
 308 820 299 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2018, il résulte que : - La société FRANREVI, société par actions simplifiée au capital de 425.000 euros, dont le siège est c/o Mr RENE SAVELLI, Chemin de Borgo, 20220 Monticello, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 392171021, a été nommée présidente de la société en remplacement de Madame Françoise ORABONA. Madame Françoise ORABONA, demeurant (Corse) 10 rue Campanari, 20200 BASTIA a été nommée directeur général de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE CESSION

N° 47

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date, du 18 Janvier 2018 à Ajaccio, enregistré au SIE d'Ajaccio le 22 Janvier 2018, bordereau n°2018 02290, référence n° 2018 A 00101, la SARL MOTO CORSE EVASION, société au capital social de 7622,45 € dont le siège social est situé 4, Avenue Kennedy - 20090 - AJACCIO immatriculée sous le numéro 350 417 101 au RCS d'Ajaccio, prise en la personne de son Gérant, Monsieur François MASSONI.

A vendu à :

La SASU MOTO CORSE LOCATION, société au capital de 1000 €, dont le siège social est situé Résidence le Musset les Terrasses du Parc - Bât H1 - 20167 - SARROLA-CARCOPINO, immatriculée sous le numéro 834164 865 au RCS d'Ajaccio, prise en la personne de son Président Monsieur Adrien VERD.

Un fonds de commerce de location de véhicules et organisation de séjours touristiques, exploité Résidence Mariani, Quartier Saint Joseph, 20090 Ajaccio **L'entrée en jouissance** a été fixée au 18 Janvier 2018.

La présente vente est poursuivie et acceptée moyennant le prix de 97.000 euros [Quatre-vingt-dix-sept-mille euros] :

Aux éléments incorporels : 50.000 euros

Aux éléments corporels : 47.000 euros

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours en date de la dernière publication, au fonds vendu pour la validité et chez Maître John GASNERIE-CESARI, Avocat, dont le cabinet est sis 6, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio pour la correspondance.

Pour avis,

N° 48

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22/01/2018, enregistré le 06/02/2018 à Ajaccio, Dossier 2018 04272, ref 2018 A 00194.

- La Société "DISCOUNT CHASSE ET PECHE", SARL au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est 15, Rue Paul Colonna d'Istria, 20000 AJACCIO, immatriculée RCS AJACCIO 432 866 614, représentée par son gérant M. Alain CRISCUOLO,

A VENDU A :

- La Société "FERRARI ANDRIA", SASU au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est 15, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 AJACCIO, immatriculée RCS AJACCIO 833 822 158, représentée par son Président M. Alain CRISCUOLO, Un fonds de commerce de "Vente d'articles de chasse, pêche, armes et de munitions de cinquième et septième catégorie, shipchandler.

Vente, location, gestion, import et export de bateaux moteurs pièces détachées gardiennage hivernage", sis 15, Rue Paul Colonna D'Ornano, 20000 AJACCIO.

Moyennant un prix de QUATRE VINGT MILLE (80.000) euros .

L'entrée en jouissance a été fixée au 22/01/2018.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse du fonds cédé.

Pour insertion,

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 49



SCP CRISPIN-QUILICHINI

Résidence Sampiero
Route d'Arca - BPE 133
20137 Porto-Vecchio
Tél : 04.95.70.02.15
Fax : 04.95.70.49.94

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRISPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRISPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 8 février 2018, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 12 février 2018, référence 2018N48, **a été cédé** par :

La Société dénommée MANOSTE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], Les quatre chemins, identifiée au SIREN sous le numéro 79112840 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

A : La Société dénommée DI PIU, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000,00 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 6 rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 444924534 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de "Vente de prêt à porter accessoires de mode, chaussures, maroquinerie, bijoux" exploité à PORTO-VECCHIO [20137], 9 rue Général Leclerc, lui appartenant, connu sous le nom commercial EN APPARTE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 79112840.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 160.000 Euros, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 160.000 Euros,
- au matériel pour 0,00 Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 50

VIGNOLA

Société en Nom Collectif
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
11, Boulevard Fred Scamaroni
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 498300102

Aux termes d'une acte SSP signé le 17/10/2017 à Castelnau le Lez, la SAS PRAXIS sise 145 avenue Clément Ader à Castelnau le lez 34170 et immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 432 805 539, **a cédé** à la SARL FLORE INVEST, sise 145 Avenue Clément Ader à Castelnau le lez et immatriculée sous le numéro 378 956 643 ; 260 parts sociales sur les 800 détenues par PRAXIS dans la société VIGNOLA sus désignée. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 51



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES

SAS au capital de 1.500.000 €
Ramené à 1.425.000 €
Siège social : Z.I Tragone, Lot 35
20620 Biguglia
R.C.S : Bastia N° 312 045 370

Par délibération en date du 29 Décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 50 actions.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 01 Février 2018, la présidence a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 29 Décembre 2017. Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 1.425.000 € à la date du 29 Décembre 2017. En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital Social

* Ancienne Mention :

Le capital de 1.500.000 € est divisé en 1.000 actions de 1.500 € nominale chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital de 1.425.000 € est divisé en 950 actions de 1.500 € nominale chacune.

Le Président.

N° 52

A CAMPA

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Les 4 portes,
Les Quatre Chemins, Lieu-dit Poretta
20137 Porto-Vecchio
832 222 863 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 01/11/2017 que le capital social a été augmenté de 1.000 Euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1000 Euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 2.000 Euros

Pour avis, La Gérance.

RECTIFICATIF

N° 53

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°28, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 24/11/2017 au 30/11/2017, N°6693, concernant l'avis de constitution de la **SASU FL REALISATION. Il fallait lire : alinéa "Objet social" :** Pose de cuisine, pose de parquet, pose multiservices, et travaux d'électricité, tout oeuvre. **Et non :** Multi service intérieur et extérieur comme cité par erreur. Le reste sans changement.

N° 54

SAS ASTRAGALE ARCHITECTURES

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Piazza di A Chjappa
20213 Penta-di-Casinca (Corse)
800 077 356 Rcs Bastia

ADDITIF A L'AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2017,

L'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur Marc BRUNSTEIN, demeurant PIAZZA DI A CHJAPPA, 20213 PENTA-DI-CASINCA.

Celui-ci déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être confiées et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour mener les opérations de liquidation et agir au nom de la société en liquidation.

Pour avis,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 55

VAST

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège : Résidence du Scudo
Le Coralia A, 20000 Ajaccio
521 595 710 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 janvier 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé liquidateur, M. Sébastien VIGNOCCHI, demeurant Résidence du Scudo, le Coralia A, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence du Scudo, Le Coralia A, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 56

ATELIER DE LAETIZIA

SAS au capital de 1000,00 Euros
74, Lot Moracchini, 20240 Ventiseri
820643732 R.C.S. Bastia

Par décision de l'AGE en date du 15/01/20, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/01/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur NICOLE BRASSEUR, 74 LOT MORRACCHINI, 20240 VENTISERI et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur NICOLE BRASSEUR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 57



B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SAS DEALS AND SPORTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 67, Route du Cap
Résidence Le Magellan, Bât B
[20200] San Martino di Lota
R.C.S : Bastia N° 818 920 324

Au terme d'une décision en date à BASTIA du 18 Janvier 2018, l'actionnaire unique et président a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18.01.2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67 Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, siège de la liquidation.

Monsieur Olivier, Alain, François RICCINI demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67 Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 58

ATELIER DE LAETIZIA

SAS au capital de 1000 Euros
74, Lot de Moracchini, 20240 Ventiseri
820643732 R.C.S. Bastia

Par décision de l'AGE en date du 15/01/2018 les Associés ont : - approuvés les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame BRASSEUR NICOLE 74 LOT MORACCHINI, 20240 VENTISERI, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 59

AVIS

Par décision unanime du 30 janvier 2018, les associés de la société civile LORIBAT, au capital de 1524,49 euros dont le siège est à BONIFACIO [20169] Lot. communal, Lieudit Musella ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable. Madame Catherine RIZZO demeurant 63 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori 20137 PORTO-VECCHIO a été désignée liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 63 Corniche San Giorgio, Marina di Fiori 20137 PORTO-VECCHIO. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

ARTICLE 107 : COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA**Article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :
Liste des marchés conclus en 2017****MARCHES DE TRAVAUX****MARCHES DE 25.000 à 89.999,99 EUROS HT****INDICATIONS OBLIGATOIRES**

Objet	Date du marché	Nom et adresses des attributaires	Prix HT	Prix TTC
Travaux d'élagage à GROSSETO-PRUGNA			Marché classé sans suite pour motif d'intérêt général	

MARCHES DE SERVICES**MARCHES DE 15.000 à 89.999,99 EUROS HT****INDICATIONS OBLIGATOIRES**

Objet	Date du marché	Nom et adresses des attributaires	Prix HT	Prix TTC
Illuminations de fin d'année 2017 à 2019				
Lot N°1 : Locations d'illuminations 2017 à 2019	30-nov-17	STELL'ARTIFICES Espace Salotti - Route de l'Aéroport 20290 Lucciana	70.829,00 €	84.994,80 €
Lot N°2 : Achat d'illuminations 2017 à 2019	30-nov-17	STELL'ARTIFICES Espace Salotti - Route de l'Aéroport 20290 Lucciana	17.940,00 €	21.528,00 €
		TOTAL	88.769,00 €	106.522,80 €

MARCHES DE 90.000 à 208.999,99 EUROS HT**INDICATIONS OBLIGATOIRES**

Objet	Date du marché	Nom et adresses des attributaires	Prix HT	Prix TTC
Entretien de l'éclairage public 2017-2019 pour la commune de GROSSETO-PRUGNA			Prix minimum HT	Prix maximum TTC
Lot N°1 : Entretien et réparations sur l'éclairage public (Pour 2 ans)	24-août-17	François LECCIA - Electricité Générale Lieu-dit Favone - Lotissement Renucci Zone Industrielle de Baléone 20167 Afa	15.000,00 €	40.000,00 €
Lot N°2 : Petites interventions d'électricité hors éclairage public (Pour 2 ans)	24-août-17	PB ELEC Résidence A Signoria - Box N°103 Lieu-dit Ondella 20166 Porticcio	20.000,00 €	60.000,00 €
		TOTAL	70.000,00 €	200.000,00 €

Publié sur <http://www.e-marchespublics.com>**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Prestations d'enlèvement et de transport d'œuvres d'art pour le FRAC Corse

Numéro de référence : 17C0003

Date limite de remise des offres : 28 février 2018 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/18

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SAN GIULIANO - 20230
Nom et adresse de la Collectivité qui passe le marché :

Mairie de San Giuliano - Alistro
20230 SAN GIULIANO
Téléphone 0495388984

Mode de passation du marché : Procédure adaptée [décret 2004-15 DU 7/01/2004 art 28 et 40 du code des marchés publics]

Objet du marché : Remise en état de l'ancienne voie ferrée et du chemin de Saint Antoine

Critères de sélection : Voir règlement de consultation plateforme accessmapa.fr

Lieux d'exécution : Commune de San Giuliano

Date limite des Offres : 20 mars à 12h

Dossier technique : Plateforme accessmapa.fr ou contactcetecingenierie.com

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie de San Giuliano, 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/02/2018

Le Maire,
F-X CECCOLI.

PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.548.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.022

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché : Travaux de déroctage dans le bassin du Port de Commerce de l'île-Rousse

Lieux d'exécution : Port de Ile-Rousse

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45 25 21 24 - 3 Travaux de dragage et de pompage

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux de déroctage permettant d'assurer le tirant d'eau nécessaire à la navigation des navires en toute sécurité.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 mars 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- garanties et capacité économique et financières

- Capacités techniques et professionnelles

- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix : 60 %

2. Délai d'exécution : 20 %

3. Valeur technique : au regard des moyens humains et matériels, et

de la méthodologie mis en oeuvre pour l'exécution des prestations 20%

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.022

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 13 février 2018

N° 64

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE LA COMMUNE DE GHISONACCIA

1ère parution,

DUREE DE L'ENQUETE : [arrêté préfectoral n° 031/2018 en date du 13 février 2018]

Pendant 32 jours consécutifs, du lundi 5 mars 2018 au jeudi 5 avril 2018 inclus, se déroulera sur la commune de GHISONACCIA, une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation de la commune de Ghisonaccia.

LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER : 1. Mairie de GHISONACCIA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Ghisonaccia, Place de l'Hôtel de ville 20240, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/631>.

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 5 avril 2018 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête. Le public pourra en outre communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des Territoires et de la Mer (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Frédéric MORETTI**, Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public en mairies de Ghisonaccia selon les modalités suivantes :

* Lundi 5 mars 2018 de 9 heures à 12 heures

* Jeudi 5 avril 2018 de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer, Service Risques-Construction-Sécurité [Téléphone : 04.95.32.97.88 ou 04.95.32.97.78].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de Ghisonaccia, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Elle sera, en outre, publiée sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le PPRI de Ghisonaccia, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.026

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché : L'acquisition d'équipements de détection de métaux et d'imageries radioscopiques pour le port de commerce de Bastia

Lieux d'exécution : Port de Bastia

Type de marchés : Fourniture

Nomenclature Européenne CPV :

38582000-8 Equipement de contrôle au rayon X

31642000-8 Appareils de détection électronique

Caractéristiques principales :

Dans le cadre de la mise en place d'un Poste d'Inspection Filtrage (PIF) au Terminal Sud du port de commerce de Bastia, conformément aux mesures du code ISPS et de la réglementation Européenne et Française, la CCI2B va s'équiper, pour les navires de croisière, d'Équipement d'imagerie radioscopique (RX), un portique de détection de métaux et 4 détecteur de métaux portatif (magnétomètre).

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
 Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 mars 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties et capacité économique et financières, .../...

- Capacités techniques et professionnelles,
- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années,

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai de livraison : 30 %
3. Valeur technique au regard de la qualité des équipements, de la méthode de formation et des moyens humains pour la maintenance 20 %

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.026

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
 Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,



* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 13 février 2018

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 03-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
 BP 48
 20620 BIGUGLIA
 TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : NUMERISATION DES ECOLES DE BIGUGLIA
Lot 1 : Tableaux et ordinateurs portables
Lot 2 : Paramétrage et configuration

« La numérisation des écoles de Biguglia est cofinancée par l'Union Européenne et par la Collectivité Territoriale de Corse »

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
 Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia**.
 Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :
 Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia** ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :
 * Valeur technique : 60 %
 * Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 13 février 2018
Date de remise des offres : Le 05 mars 2018 à 12H00

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE TRAVAUX DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE TOGA DANS SA PARTIE AVAL

Communes de **BASTIA** et **VILLE DI PIETRABUGNO**

(projet poursuivi par les communes
de Bastia et Ville di Pietrabugno)

1ère parution,

DURÉE de L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 030-2018 du 13 février 2018] :

Pendant 30 jours consécutifs, du lundi 5 mars 2018 au mardi 3 avril 2018 inclus, se déroulera, sur le territoire des communes de Bastia et Ville di Pietrabugno, une enquête publique unique :

* préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de recalibrage du ruisseau de Toga dans sa partie aval ;

* parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réalisation de ce projet et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;

* au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant des rubriques 2.15.0, 3.1.2.0 et 3.1.3.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Bastia.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

Mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 11 janvier 2018] :

Madame **Lætitia ISTRIA**, ingénieure en environnement, recevra le public en mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno selon les modalités suivantes :

- lundi 5 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Bastia ;
- mercredi 14 mars 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie annexe de Ville di Pietrabugno ;
- mardi 20 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Bastia ;
- mardi 27 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Ville di Pietrabugno ;
- mardi 3 avril 2018, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Bastia.

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia, ainsi qu'en mairie annexe de Ville di Pietrabugno, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ces dossiers pourront aussi être consultés sur un poste informatique à la médiathèque de l'Alb'Oru, 13, rue Saint-Exupéry, pendant la même période, le mardi, mercredi et vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00, le jeudi et samedi, de 9 h 00 à 12 h 00, et en mairie annexe de Ville di Pietrabugno, port de Toga, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr). Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/625>

Ce registre sera clos automatiquement le 3 avril 2018 à 17 h 00.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Bastia, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr

au plus tard le 3 avril 2018 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Bastia, avenue Pierre Giudicelli, 20410 BASTIA cedex (téléphone : 04 95 55 97 29). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Bastia et Ville di Pietrabugno, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

DEUXIEME AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SALICETO

En application des dispositions de l'arrêté en date du 11 janvier 2018 du Maire de la Commune de Saliceto, le projet de zonage de l'assainissement de la Commune de Saliceto sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours, **du jeudi 8 février 2018 au vendredi 9 mars 2018 inclus**.

Conformément à la décision du Tribunal administratif de Bastia, Monsieur **Antony HOTTIER**, demeurant à « BARRETTALI-20228 », assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saliceto.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saliceto, aux dates ci-dessous, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête :

- Le jeudi 8 février 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Le vendredi 9 mars 2018 de 09 heures à 12 heures.

Les observations éventuelles du public pourront, en outre,

1. être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saliceto [20218] Saliceto, ou

2. par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-599@registre-dematerialise.fr, au nom du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

3. directement par mail sur <https://www.registre-dematerialise.fr/599>

Le Maire, Antoine SIMONPIETRI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 05/2018



FAISANT SUITE À UNE DÉCLARATION SANS SUITE

1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32

Fax : 04.95.32.66.11

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>.

Mail : commune-ville-dipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et fait suite à une déclaration sans suite conformément aux dispositions de l'article 98 du décret sus visé.

3 - OBJET DU MARCHÉ :

Création et aménagement paysager de deux arboretums dénommés :

"Arboretum di l'alivi (Arboretum des oliviers)" et "Ortu Cardoni (Jardins cardoni)".

4 - DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES :

Informations sur les lots :

Lot n°5 - Fourniture et plantation de fruitiers et de plantes d'ornement.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO - Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE - MAITRISE D'OEUVRE :

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Office National des Forêts - Direction Régionale de Corse

Résidence La Pietrina

Avenue de la Grande Armée

20000 Ajaccio.

Mail : jean-luc.helec@onf.fr

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

les offres peuvent être adressées ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

ou déposées par voie électronique sur le site <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au **28 février 2018 à 12 h 00**.

11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION :

8 février 2018

Le Maire, Michel ROSSI.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de Sisco - 20233 SISCO

Tél. 04.95.35.20.01

email mairie.sisco@wanadoo.fr

Procédure : Procédure adaptée article 28 du CMP.

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement intérieur de locaux pour une micro crèche à la marine de Sisco (rdc salle des fêtes).

Liste des lots :

- 1 - Cloisons/cloisons vitrées/doublage/faux-plafonds/peinture.
- 2 - Revêtement de sol souple.
- 3 - Chape/carrelage faïence.
- 4 - Plomberie/sanitaires/climatisation/vmc
- 5 - Electricité.
- 6 - Menuiseries intérieures.

Tout doit être aux normes pour accueillir des enfants de 0 à 6 ans.

Les entreprises peuvent répondre au 6 lots ou en lot séparé.

Les travaux doivent être réceptionnés avant le **31 mai 2018**.

Les dossiers sont à retirer à la mairie de Sisco du lundi au samedi de 8 h à 12 h.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 6 mars 2018 à 12 h.

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :

Mairie de Sisco - 20233 SISCO. Ou chez Ingénierie VERITAX - Maitre d'oeuvre - Résidence Bella Vista - BASTIA [04.95.63.02.24.]

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mardi 13 février 2018.

EXTRAIT

N° 71

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 15/01/2018, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Clôture de la Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actifs - L643-9 AL.2 et R643-18 de :

L. Energie SARL
RN 193 - Baléone - Mezzavia
20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio : 534 983 366 2011/B/423
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia : 2012/B/180

Adresse de l'Ets secondaire : RN 193 - Erbajolo (20600) Bastia

Activité : Négoce et installation de tous produits et éléments ayant trait au domaine du chauffage des énergies renouvelables et du génie climatique ainsi que toutes prestations y afférentes.

N° 72

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 18/12/2017, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Clôture de la Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actifs de :

Concept Informatique Méditerranéen
ZA du Stiletto - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 352 816 235 90/B/8
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia : 96/B/65

Adresse de l'Ets secondaire :
Chemin du Macchione, Centre Commercial Albitreccia, Lupino, 20600 Bastia
Activité : Vente d'ordinateurs, logiciels, fournitures informatiques et accessoires, réparation et vente de matériel informatique.

Pour passer une annonce légale :

DEVIS par retour

Règlement CB

Attestation immédiate

ICN : Annonce légale
Tél : 04 95 32 04 40

Prochaine Parution
23/02/2018 - N°6706

N° 73

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 15/01/2018, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Clôture de la Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de :

Couronnes SARL
11, rue Général Leclerc
20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 442 829 768 2002 B 207
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia : 2006 B 369

Adresse de l'Ets secondaire :
25, rue César Campinchi, 20200 Bastia
Activité : Achat et vente au détail de vêtements à porter accessoires et articles de Paris.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 74

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Polesel Eric Jean Marie
Allée du Petti Rossu - Ld Tintoraghju
20600 Furiani

Activité : Maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment (auto-entrepreneur)

RCS Bastia : Non inscrit

Siren : 513 337 618

Date de cessation des paiements :
06/02/2018

Liquidateur :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 75

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire avec maintien de l'activité jusqu'au 15/03/2018 à l'égard de :

Menuiserie Di Luna [SARL]
"MDL" Chemin de l'Arena
20215 Vescovato

Activité : Menuiserie
RCS Bastia : B 331 517 128, 85 B 5
Date de cessation des paiements :
01/02/2018

Liquidateur :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 76

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cimignani-Piret [SAS]
"Les Copines d'Abord"
Ld Cala di Sognu
20230 Moriani-Plage

Activité : Vêtements, prêt à porter, maroquinerie, chaussures, accessoires
RCS Bastia : B 802 271 353, 2014 B 314
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 77

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

La Trattoria DM [Anciennement SARL
Boulangerie - Pâtisserie Didier Monti]
[SARL]
Ld Saint-Pancrace
20600 Furiani

Activité : Boulangerie, pâtisserie, grande restauration
RCS Bastia : B 532 357 092, 2011 B 246
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 78

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Uniti [SAS]
Stade Armand Cesari Plaine
20600 Furiani

Activité : Gestion de toutes entreprises commerciales

RCS Bastia : B 532 456 720, 2011 B 250
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 79

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

C.R.F Corse Récupération Ferraille [SARL], 155, Avenue de Valrose
Ld Campi - 20290 Borgo

Activité : Vente de tous matériaux ferreux et non ferreux
RCS Bastia : B 444 839 732, 2002 B 254
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 80

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

Bouajila Habib
Imm. Santa Régina - Bât. C
Casatorra - 20620 Biguglia

Activité : Peinture - Isolation
RM : N°433 555 828 [310.00.2B]
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 81

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

SW Construction [SARL]
26, rue Pascal Paoli
Ficabruna
20620 Biguglia

Activité : Tous travaux de bâtiment
RCS Bastia : B 512 511 130, 2009 B 229
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 82

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Borgo Voyages [SARL]
Résidence Mormorana
Bât. B2 - Plaine
20290 Borgo

Activité : Transport public de voyageurs et messageries...

RCS Bastia : B 400 539 136, 95 B 57
Date de cessation des paiements :
06/02/2018

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 83

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Sodi-Société Nouvelle [SARL]
Zone Industrielle de Tragone
Lot N°3 - 20620 Biguglia

Activité : Travaux publics et bâtiments commerciaux
RCS Bastia : B 397 481 243, 94 B 131
Date de cessation des paiements :
26/12/2017

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 84

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Germani Johan
Rés. Saint Jean I
Lieu-dit Prunette
20221 Cervione

Activité : Plomberie chauffage
RM : N° 451 906 507 [44.04.2B]
Date de cessation des paiements :
06/08/2016

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRET PLAN DE REDRESSEMENT

N° 85

Par jugement en date du 06/02/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Caporossi B. [SARL]
12, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia
Activité : Bureau d'Etudes Techniques - Génie Civil...
RCS Bastia : B/502 034 093, 2008 B 27
A fixé la durée de ce plan à 3 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les tribunaux de Commerce et de Justice

DERNIERES MINUTES

N° 86



Maître Carine PIQ,
Notaire à TOURVES (83170)
ZAE les Ferrages, Lot N°1
Route de Toulon

Avis de saisine de légataire universel, délai d'opposition
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2010, Monsieur Joseph-François GIANNI, demeurant à ZONZA [20144] Route de Pinarello, Grazzioso, Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Carine PIQ, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à TOURVES (Var), ZAE les ferrages, Lot N°1, Route de Toulon, le 8 février 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître David PERNOT, Notaire à BRIGNOLES (83170) Centre Hexagone Rue Antoine Albalat, référence CRPCEN : 83025, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à GROSSETO PRUGNA (Corse du Sud) du 10 Février 2018, il a été constitué une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "Lumi Répar".

CAPITAL : 10.000 Euros, divisé en 1.000 parts de 10 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE SOCIAL : GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud), 20166 Porticcio, Chemin du Fort, Clos Muretti.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : L'installation, la réparation et l'entretien d'appareils mécaniques, électriques, électroniques ; La vente, sous toutes ses formes, de menuiseries industrielles et/ou artisanales, de tous matériaux de construction ainsi que de matériels et biens d'équipement destinés à l'habitat.

GERANTS : Monsieur BAGLIONI Alexandre domicilié : Lieu-dit A Renasca, Chemin d'Aqualonga, 20167 AJACCIO et Monsieur FAUCHER Mathieu Aimé Emile domicilié : Chemin du Fort, 20166 PORTICCIO.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. d'Ajaccio
Pour avis et Mention - La Gérance.

N° 88

PROJET DE FUSION ENTRE

GETCO

SARL au capital de 2.258.112 Euros

Siège social :

20230 Sainte Lucie de Moriani

379 379 589 RCS Bastia

ET

RESIDENCE

MARINA BIANCA

SARL au capital de 1.525 Euros

Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie

20137 Porto-Vecchio

341 026 508 RCS Ajaccio

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 15 novembre 2017,

La société GETCO, SARL au capital de 2.258.112 Euros, dont le siège social est 20230 SAINTE LUCIE DE MORIANI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 379 379 589, et la société RESIDENCE MARINA BIANCA, SARL au capital de 1.525 Euros, dont le siège social est Lieu dit La Sauvagerie 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 341 026 508, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GETCO par la société RESIDENCE MARINA BIANCA.

La société GETCO ferait apport à la société RESIDENCE MARINA BIANCA de la totalité de son actif, soit 975.095 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 597.495 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 377.600 Euros.

La société GETCO détenant ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société RESIDENCE MARINA BIANCA, s'engage à procéder à un échange d'associés de la société RESIDENCE MARINA BIANCA. Les associés de la société GETCO, absorbée, devenant associés dans la même proportion de la société RESIDENCE MARINA BIANCA.

Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital.

Il est constaté un boni de fusion de 377.600 Euros.

La société GETCO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion sera réalisée le 15 décembre 2017.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio au nom de chacune des deux sociétés le 01/02/2018 et de Bastia au nom de chacune des deux sociétés le 31/01/2018.

Pour avis,

N° 89

SOCIETE BRACCONI ET FILS

SARL transformée en SAS

Au capital de 23.000 Euros

Siège social : Z.I. de Tragone

20620 Biguglia

349 452 276 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2018, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a :

- Décidé La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 23.000 Euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Madame Marie-Joséphine Françoise BRACCONI (épouse AMERIS) gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENTE DE LA SOCIETE : Mme Marie-Joséphine Françoise BRACCONI (épouse AMERIS) demeurant Ceppe 20620 BIGUGLIA.

- Décidé de nommer pour une durée de six exercices expirant lors de la décision de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, dont le siège social est fixé Zae d'Erbajolo - Parc technologique de Bastia 20600 BASTIA, immatriculée au RCS BASTIA 343 744 991, et représentée par son cogérant M. Antoine VINCENTI.

- Pris acte de la démission Mme Marie-Joséphine, Françoise BRACCONI (épouse AMERIS) de son mandat de Présidente à compter de ce jour et nomme en qualité de nouvelle Présidente, de la Société pour une durée illimitée, la société CORDO DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 2.000 €, dont le siège est fixé Zone Industrielle de Tragone 20620 BIGUGLIA, RCS BASTIA 834 745 291, représentée par son président, M. Jean-Michel CORDILIANI.

Pour avis,
La Présidente.

N° 90

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19/12/2016 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à AJACCIO en date du 01/09/2013, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, entre : la société SARL WORLD GYM, au capital de 7623 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 388851099, domiciliée Imm. Fini Saint Joseph 20090 AJACCIO représentée par M. Alain GOMIS, gérant, au profit de la société SARL LEADER WELLNESS, au capital de 1000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 504122615, domiciliée 9B cours Jean Nicoli, 20090 AJACCIO représentée par M. Jean SACCU, gérant, portant sur un fonds de commerce de : Gymnastique d'expression, musculation, négoce de produits diététiques, centre de soins esthétiques sis et exploité au Imm Fini Saint Joseph, 20090 AJACCIO.

Pour unique insertion.



N° 91

MES VACANCES EN FAMILLE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 €

Siège : Lutina

20237 Poggio Marinaccio

505136689 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 15/01/2018, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de BASTIA.

N° 92

AVIS

Avis de changement de nom patronymique Monsieur MARZOK (Mimoun), né le 15/10/1973 à AJACCIO (Corse-du-Sud), demeurant RUE DE LA COSTA CAPO SOPRANO, 20126 EVISA (), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de BIHI.

Pour avis,

PES ADÔRÉ
SPORT CHASSE PÊCHE

Avenue de la libération 20600 BASTIA
Tél. 04 95 39 47 37

PROCHAINE PARUTION
ICN- 23/02/2018-N°6706

N° 93

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 76, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 09 Février 2018, n°6704, Concernant : « La Société par action simplifiée **PIERI COMPANY**»

Il fallait lire : « Sièges sociaux : Chez Mme PIERI SANTONI Marie Vincensine, Macchiuncello, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU »

Et non : « Sièges sociaux : Chez Mr Pierre Louis PIERI, Villa Santoni, ABBAZIA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU.»

comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

N° 94

SARL INJECFOR

Siège de la liquidation :

Route de la Canonica,
20290 Lucciana

RCS Bastia 411 734 718

RADIATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2017, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr DUMAS Philippe et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 95

AVIS

B CHARCUT, EURL au capital de 1000 euros, Lieudit Baléone, RN 193 Lieudit furone, dépôt ciocca 20167 Afa. Sigle: BC. RCS Ajaccio 800589715. Suite A.G.E du 01-02-2017 et à compter du 01-03-2017: Démission gérant: Mademoiselle GUGLIELMI Caroline. Nomination nouveau gérant: Mademoiselle Audrey SAMSON, Résidence prunelli 1- Allée des lauriers 20166 Grosseto Prugna. Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 96

INJECFOR

Siège social : Route de la Canonica

20290 Lucciana

RCS Bastia 411 734 718

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr DUMAS Philippe, gérant, né le 18-07-1967 à Bastia (2B), demeurant Route de la Canonica - 20290 LUCCIANA, a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2017 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 97



Suivant décisions ordinaires en date du 30 octobre 2017, l'associé unique de la société **RESIDENCE SAINT JEAN**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000.00 €, Siège social : ZI TRALAVETTU, 20110 PROPRIANO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 499 187 045 RCS AJACCIO, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 98

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 07/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **MENUISERIE 2A**

Siège : 78 Allée du Tavignano, Confina 1, 20167 Mezzavia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1200 euros

Objet : Menuiserie générale

Président : M. Jorge, Manuel DE AMORIN GOMES demeurant 78 Allée du Tavignano, Confina 1, 20167 Mezzavia,

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 99

CORSICA CLEM

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Chez Mr LESCOMBES

Raymond, 20270 Tallone

Siège de liquidation :

Chez Mr LESCOMBES Raymond

20270 Tallone

788 493 520 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal MEURS, demeurant Pompugliani, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr LESCOMBES Raymond, 20270 TALLONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Chantal MEURS, Liquidateur.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Infolegale



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° : | | | | | | | | | | | | | | | |

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





CORSICA INNOVA

UN SUCCÈS QUI MÈNE À UNE DEUXIÈME ÉDITION

Après avoir reçu plus d'une vingtaine de candidatures l'année passée, ACG Management lance un nouvel appel à projets pour soutenir les start-ups insulaires innovantes et prometteuses dans leur croissance.

Il y a un an tout juste, ACG Management lançait le premier appel à projets Corsica Innova dans le but de soutenir les jeunes entreprises insulaires innovantes et d'accélérer leur développement.

La société, spécialiste de la gestion d'actifs pour le compte de tiers dédiée au financement de PME non cotées, était en effet partie du constat que si sur le continent et en Europe beaucoup de start-ups parviennent à lever des fonds, ce n'est pas forcément le cas en Corse, où il existe pourtant un vivier de jeunes entrepreneurs particulièrement dynamiques. «Aujourd'hui, il y a un manque d'investissements sur cette partie-là parce qu'il n'y pas de fonds dédié en Corse. Pour autant, il y a quand même une dynamique qui se crée avec pas mal d'organismes qui aident ces entreprises. Nous, on vient en bout pour pouvoir aider les start-ups à être financées», explique Jean Savelli responsable d'affaires chez ACG Management.

Lors de l'édition 2017, 22 entreprises avaient fait acte de candidature à l'appel à projets, pour la plus grande satisfaction de ses organisateurs. «Nous ne nous attendions pas à autant, c'est la preuve qu'il y a un véritable besoin sur le financement de ces jeunes entreprises», souligne Jean Savelli, précisant qu'au final ce sont les deux start-ups Bowkr et Icare qui avaient été sélectionnées pour être financées et qui sont depuis accompagnées par ACG Management. «Notre accompagnement se fait durant toute la durée de notre investissement, qui est en moyenne de 7 ans, et au cours desquels on va accompagner les dirigeants pour pouvoir les aider à évoluer avec leur entreprise», indique-t-il.

Au regard de ce succès, une deuxième édition de Corsica Innova a été lancée le 14 février dernier. Avec toujours pour but d'identifier des projets prometteurs et, pour les plus convaincants d'entre eux, de réaliser un investissement en capital correspondant à leurs besoins via des fonds d'investissement de proximité corses gérés par ACG Management.

«Pour candidater, il faut répondre à un critère innovant, que la société soit basée en Corse, qu'elle ait une certaine maturité dans son projet, et qu'elle ait abouti dans sa première phase de développement afin qu'on puisse venir les aider à accélérer ce développement», précise Jean Savelli.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 février via le site internet de Corsica Innova*. Puis viendra l'étape des présélections en mars, avant un temps d'accompagnement des projets qui servira à préparer le « Pitch day » qui aura lieu en juin et qui permettra au jury d'ACG Management de statuer sur les investissements à réaliser. ■ Manon PERELLI

* www.corsicainnova.com

ARIA E MARE

TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES RÉSIDENTS SUR LE MIX AVION-BATEAU

Avion ? Ou bateau ? C'était, jusqu'alors, l'alternative qui s'imposait aux insulaires pour l'organisation d'un déplacement aller-retour Corse-continent éligible au tarif résident. L'offre Aria e Mare, formulée conjointement par Air Corsica et Corsica Linea vient de changer la donne.

Vouloir s'envoler depuis la Corse pour y revenir quelques jours plus tard en bateau, en ramenant un véhicule acquis à l'occasion de ce déplacement ; ou bien embarquer au port d'Ajaccio avec la voiture (chargée pour l'occasion de quelques provisions ou effets personnels) destinée à l'étudiant(e) qui s'installe à la fac de Marseille, puis s'en retourner chez soi, les mains dans les poches, par le premier vol... Des aspirations pour le moins simples, banales et qui n'avaient bien entendu rien d'irréalisable. À condition toutefois de consacrer un peu de temps à compulser les horaires des compagnies régionales aérienne et maritime, d'effectuer une réservation auprès de l'une puis de l'autre mais aussi de renoncer à bénéficier d'un tarif résident pour ce déplacement combinant deux modes de transport. En pestant éventuellement au passage : « ils » auraient tout de même pu penser à formuler une offre combinée, non ? Une question que Pierre-Antoine Villanova, directeur général de Corsica Linea reconnaît volontiers avoir entendue régulièrement lors de ces 30 dernières années. Aussi dit-il, « lorsque je suis arrivé à la direction de la compagnie maritime, je me suis dit : on le fera ! » Et ils l'ont fait. Lancée officiellement le 13 février, mais disponible depuis le 12, l'offre Aria e Mare permet aux résidents corses d'organiser un aller-retour Corse continent en mixant transport aérien et transport maritime, via une plate-forme de réservation en ligne spécialement dédiée* et de bénéficier d'un tarif préférentiel. Car, souligne Hervé Pierret, membre du directoire d'Air Corsica, au delà de la seule simplification des démarches, il s'agissait également de formuler une offre attractive. À titre d'exemple, alors que sur la base du tarif standard, deux réservations distinctes pour un aller simple bateau puis un aller simple avion, le coût du déplacement s'élève à 602,44 € par personne, la réservation passée via Aria e Mare pour un voyage aller-retour combinant avion et bateau permettrait de ramener le prix à 217,44 € par personne. L'offre s'adresse exclusivement aux personnes pouvant justifier de leur résidence principale en Corse, pour un aller-retour obligatoire depuis la Corse, la durée du séjour hors de Corse étant limitée à 45 jours. Elle concerne les aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Figari, avec retour depuis le port de Marseille, et les ports d'Ajaccio, Bastia, L'Île-Rousse Porto-Vecchio avec retour possible depuis les aéroports de Marseille, et Nice. À noter toutefois que si, s'agissant de composer son voyage et d'effectuer une réservation unique, le site d'Aria e Mare est d'une utilisation aisée, fluide, il ne permet pas toutefois d'effectuer un paiement en ligne. Le client remplit un formulaire en ligne, puis un conseiller le contacte pour confirmer et finaliser sa réservation. Conséquence de la complexité technique que pourrait présenter le fait d'allier les systèmes de réservation, très différents, propres à chaque compagnie ? Plutôt, assurent les deux opérateurs, la volonté de laisser place à l'humain dans l'accompagnement du client auquel s'adresse ce « produit de niche » voire cette « offre de cœur » qui n'a pas donné lieu à une longue étude de marché, dit Pierre-Antoine Villanova, insistant sur le fait que, plus encore que la formulation d'une offre commerciale, il s'agissait de répondre à une attente. ■ EM

*www.ariaemare.corsica



MICHÈLE CORROTTI

Un cas d'école



Professeur de lettres classiques, donc faisant partie d'une espèce en voie de disparition, l'écrivaine de romans historiques a choisi d'écrire pour le jeune public afin de l'aider à mieux appréhender l'école, mais aussi lui permettre dès son plus jeune âge d'embrasser la langue corse grâce au talent poétique d'une traduction fine et joueuse.

Propos recueillis par Domonique PIETRI

Qu'est-ce qui vous a conduit à écrire pour le jeune public ?

J'ai écrit il y a quelques années des petites chroniques sur le cinéma dans un magazine bilingue pour enfants. Un jour, on m'a demandé d'écrire un conte que Ghjermana de Zerbi avait traduit. De là est partie notre idée de travailler ensemble. Cette idée a resurgi plus tard dans ma vie. Nous avons repris contact, je lui ai proposé des textes et avec l'éditeur nous avons choisi le texte sur ce petit chaton. Et j'ai eu l'extravagance de proposer les illustrations. J'ai trouvé cela passionnant de passer un après-midi sur un dessin pour rendre en couleur, l'univers de cette petite histoire.

Alors oui, ce texte est en effet destiné à de très jeunes enfants mais comme la traduction en corse est très élaborée, je pense qu'il peut aussi servir de support de lecture en langue corse pour des enfants plus âgés voire des adultes en. La traduction de Ghjermana est très jolie, la langue qu'elle utilise est souvent très savante. Enfin, elle n'a pas simplement rendu en corse le sens de cette histoire, elle a fait cet effort particulier qui lui est propre de restituer le jeu sur les mots, sur les sonorités et proposer ainsi une traduction inventive.

L'école des cas désespérés, n'est-ce pas un peu provocateur comme titre de livre pour enfants ?

Bien sûr mais c'est de l'humour. Je voulais faire un petit livre drôle pour dédramatiser ce qu'on peut entendre. Il n'y a pas de cas désespérés. Je trouvais amusant d'écrire pour les tout-petits une sorte de roman qui mette en scène comme chez Dickens, des enfants en proie à des difficultés, jetés dans le monde des adultes, ou envoyés dans des institutions sévères. Ce sont des situations très intéressantes parce qu'elles montrent que l'enfant va surmonter ses propres difficultés tout en s'acheminant vers une fin heureuse.

Le petit chaton Pom va courir des dangers, va être face à des épreuves qu'il va réussir. Enfin, on ne peut pas prendre au sérieux une école où on essaie d'apprendre aux éléphants à danser avec grâce.

N'est-ce pas aussi pour la professeure que vous êtes, une manière de passer un message aux adultes, aux parents ?

Je pense que cette situation est totalement universelle. Je crois que toutes les mères

L'HISTOIRE:

Pom, chaton maladroit et étourdi, exaspère sa mère. Elle décide de l'envoyer dans une affreuse école pour y apprendre les bonnes manières en compagnie de cochons, chiens et autres oies, tous cas désespérés ! ■

T *A scola di i casi addisperati,*

I *Ma chî serà què ?*

A *Una pensione ?*

T *Un ghjocu di televisione ?*

R *Una prigione ?*

E *Un affaracciu, pensa u misgittone*



Michèle CORROTTI

A SCOLA DI I CASI

ADDISPERATI

éd Eoliennes, 30 p. 8€

s'emploient à inculquer la propreté et l'ordre à leurs enfants. Elles y réussissent médiocrement même si ça semble à un moment être un enjeu très important alors que ce n'est pas le cas. Avec le recul, nous savons toutes que si la chambre est mal rangée, si l'enfant écrit avec ses crayons sur les murs, ce n'est pas si grave. Tous les enfants sont maladroits, sont désordonnés et les mères ont beau gronder ou feindre de s'arracher les cheveux, peu importe. En fait, j'ai peut-être écrit cette histoire pour moi et tous les parents, afin de nous démontrer qu'il n'est pas utile de faire de taupinières des montagnes.

Mais existe-t-il des cas désespérés ?

Je ne crois pas. J'ai eu la chance d'enseigner le cinéma et d'avoir parfois dans ma classe des élèves avec des difficultés scolaires. Dans cet enseignement de projets, de travail d'équipe, on s'aperçoit bien que lorsqu'on offre à ces enfants d'autres formes d'apprentissage, on peut avoir des succès. Donc non, il n'y pas de cas désespérés ou désespérants. Il y a surtout des rigidités d'enseignement car il est terrible pour un enfant de faire quelque chose pour laquelle on n'a pas de gout, d'appétence. C'est terrible de s'ennuyer beaucoup !

Que dire alors de l'approche du livre à l'école ?

Il y a vraiment un souci avec la lecture mais même en tant qu'enseignante, je n'ai pas de remède miracle. Pour ses propres enfants je suis convaincue qu'il faut dès leur plus jeune âge leur lire des livres. La lecture, ça se partage. Dans l'enseignement, il faudrait certainement accorder plus de place à la lecture. Car dans tous les cas, que des enfants et des adultes se détournent de la lecture, c'est un peu triste parce qu'il n'y a pas de meilleur compagnon de vie qu'un livre.

C'est un truisme de dire qu'on apprend tout dans le livre, c'est un des plaisirs et des réconforts de la vie.

Pour terminer et rester dans le thème de votre livre, qu'est-ce qui vous désespère ?

L'état du monde.

Et qu'est-ce qui vous fait encore espérer ?

Je dirais la merveilleuse plasticité de l'esprit humain qui permet toujours d'espérer qu'il va s'adapter, trouver les remèdes et les solutions. L'homme est une bestiole fabuleuse et il faut avoir confiance dans nos capacités. ■

À DÉCOUVRIR

**Autour de minuit,
Le dernier homme**

Située à Serres Morlaàs près de Pau, In8 est une maison d'édition dédiée à la littérature contemporaine qui, particularité notable, accorde une place de choix aux fictions brèves que sont nouvelles et novellas au travers notamment de la collection Polaroid - dirigée par Marc Villard - qui joue la carte du noir, du bref, de l'intense. Parmi ses dernières parutions, le coffret de nouvelles Autour de minuit : quatre auteurs s'y sont attachés, chacun avec sa sensibilité personnelle, à explorer la manière dont la nuit modifie les choses, les individus, les perceptions, quel que soit l'environnement. Sont ainsi rassemblées La nuit de Valentin, de Carlos Salem ; Gasoil, de Marin Ledun ; Wild girl, d'Anne-Céline Dar-tevel et Le dernier homme, d'Elena Piacentini qui s'est vu décerner début février le prix « Plume d'or du thriller francophone 2018 » pour son roman Comme de longs échos, paru chez Fleuve Noir. Pour cette évocation de la nuit, elle a choisi un thème qui lui est cher. Celui de ces hameaux corses exsangues où certains, à force d'amour, de travail, de patience, s'obstinent à maintenir une vie, à transmettre non seulement des savoirs mais une sorte de foi qui transcende les religions, les chapelles politiques. Cette conviction que rien n'est jamais perdu tant qu'il se trouve quelqu'un pour croire et démontrer, par son exemple, que tout peut renaître encore. Car si l'éditeur a jugé bon [seule faute de goût qu'on puisse lui reprocher, mais qui trahit hélas un penchant peu heureux pour la facilité des lieux communs] de résumer Le dernier homme à un bon gros cliché sur la « vendetta corse », cette nouvelle parle surtout de cet instinct vital qui consiste, même lorsque le pire advient, à vouloir croire, encore et toujours, que d'autres viendront, reprendront l'histoire interrompue pour y écrire leur page, avant de passer à leur tour le relais. Prenant prétexte d'une nouvelle noire, Elena Piacentini nous entretient, non pas de sombre vengeance, mais de la revanche tranquille de la vie. ■ EM

Autour de minuit

éditions In8, collection Polaroid. Coffret : 18€.

Les quatre nouvelles rassemblées dans le coffret sont aussi commercialisées individuellement [4€].

La sélection de la rédaction



Les derniers des Mohicans ou Marseille l'hiver

Né en 1960 à Bastia d'un père corse et d'une mère espagnole dans une famille d'ouvriers communistes, Noël Casale a commencé à travailler dès l'âge de 17 ans dans la marine marchande et a été docker à Marseille. À 25 ans, il a découvert le théâtre, à Paris, s'est formé au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, puis il a créé, en 1995, sa propre compagnie, Le Théâtre du commun dont il a établi le siège à Ajaccio. En 2015, il est revenu à ce Marseille de sa jeunesse, pour constater que si les ans l'avaient mûri, ils avaient surtout transformé le quartier qu'il croyait si bien connaître mais «qui

est depuis 20 ans le cœur de la plus grande opération urbaine

d'Europe du sud». Est-ce à dire que tout a disparu ? Y compris la mémoire des hommes ? «Derrière les vitrines du front de mer – Mucem, Terrasses du Port, docks transformés, tours de verre... – des foules de gens plus ou moins pressés semblent y avoir remplacé ceux que j'y ai connus. Mais en même temps, beaucoup de rues ont changé et le soir, après la fermeture des bureaux, c'est le retour au désert et le meilleur moment pour me souvenir de qui a vécu à tel endroit, qui est mort, qui a viré voyou et fait de la prison, de la politique ou continué à vivre la vie comme elle vient» note le metteur en scène. Noël Casale a ainsi entrepris d'interroger le passé tout en éprouvant le présent et, pourquoi pas, en imaginant l'avenir de ce quartier où, dans le cadre du projet «Place de la Joliette 78-18», associant trois théâtres de Marseille – la Minoterie, le Théâtre de Lenche et le Théâtre de la Mer – il a animé des ateliers de théâtre et d'écriture qui ont nourri la création de *Les derniers des Mohicans*. Au cœur du quartier portuaire de La Joliette, donc, il est une vieille maison, dont le spectateur ignore si elle est vouée à la destruction ou si elle fera l'objet de mesures de préservation. Il y a là un homme qui affirme qu'on lui a commandé une conférence dont il ignore le sujet et qui a demandé à des proches de lui prêter main-forte. On installe un dispositif, on raconte des histoires, on conjecture, on projette un film, on chante, on essaie de danser, de dessiner... Au soir venu, on tient à s'offrir un dernier moment de paix, sans tension, conflit, drame, ni intrigue, car demain matin, dit-on, rien ne sera plus jamais pareil... Au delà de l'exemple de Marseille, un propos sur la mutation urbaine et les effets des projets «structurants». ■

Le 20 février, 18h30. Spaziu Natale Luciani, CCU de Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 22 février, 20h30. Centre culturel l'Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 27 février, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

In Memoriam 1914-1918

À plusieurs reprises, le groupe Arapà s'est produit dans le cadre des commémorations de la Première Guerre mondiale. La Corse, on le sait, fut durement éprouvée par ce conflit. Mais pour les chanteurs et musiciens d'Arapà, il importait de rendre hommage à toutes les victimes de ce qu'ils dénoncent comme «un carnage», qui a détruit «dans le même geste apocalyptique, hommes, animaux, paysages et patrimoines, visages, corps, esprits et âmes» et «sonné le glas d'une Europe paysanne dont les savoirs et les savoir-faire prenaient leur source dans la nuit des temps». En février 2017, sortait l'album In memoriam 1914-1918, réalisé avec l'Orchestre philharmonique national de Sibiu (Roumanie), et qui donne lieu à un spectacle présenté peu après à l'occasion du centenaire de la bataille du Chemin des dames. Arapà fait œuvre de mémoire, tout en s'attachant à dénoncer l'absurdité d'un «jeu de pouvoir criminel» et la destruction «de toute humanité». ■



Le 23 février, 20h30. Théâtre municipal de Bastia.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortencis

Lundi 19 Février

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Rencontres d'art contemporain de Calvi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 La croisière bleue - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h45 Noob - 17h30 A votre Service - 18h05 Henry Padovani - 19h05 Un magicien chez Bambi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h35 Theodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 21h00 Zikspotting - 21h15 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 22 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les caprices de Mariani - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Jean Racine - 16h30 Noob - 16h50 Ci Ne Ma - 17h05 Associ - 18h15 Maion et Wenn - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les jours ici - 20h55 Henry Padovani - 21h55 Noob - 22h15 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 20 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h20 Henry Padovani - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Maion et Wenn - 14h30 Ben's Brother - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 20h20 La croisière bleue - 20h40 Maion et Wenn - 21h40 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 23 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h20 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Un magicien chez Bambi - 13h10 Henry Padovani - 14h10 Zikspotting - 15h15 Les jours ici - 17h00 Noob - 17h40 Zikspotting - 17h55 Jean Racine - 18h40 Les caprices de Mariani - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Adam Keshher - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Theodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 23h05 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia



30

National

Mercredi 21 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Congo, les méandres de la démocratie - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 13h20 Ci Ne Ma - 13h35 Zikspotting - 14h30 Adam Keshher - 15h25 Un magicien chez Bambi - 18h40 Congo, les méandres de la démocratie - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les caprices de Mariani - 20h35 Jean Racine - 21h20 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



Latinità
presenta

24^o

festival de

Cine

Español

J

Latinoamericano

16 - 24
de febrero
de 2018

Espace
Diamant
Aiacciu

